



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-neuf mars à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

22/03/2024

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents15

Votants19

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme DESHONS Chantal, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie à M. LEFEBVRE Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 07/2024

OBJET :

**COMPTE DE GESTION
2023
BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 de la commune

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

Le Maire,
Christophe BUATOIS.



Signé par Christophe BUATOIS
Date : 03/04/2024
Qualité MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-neuf mars à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

22/03/2024

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents15

Votants18

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme DESHONS Chantal, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie à M. LEFEBVRE Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire présente les résultats de l'année 2023, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Commune :

Excédent de fonctionnement : 351 416.67 €

Déficit d'investissement : 68 137.39€

Il invite ensuite les élus à se prononcer sur le compte administratif 2023 de la commune. Il sort de la salle et ne prend pas part au vote. M. DUPIECH Nicolas assure la présidence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les résultats de l'année 2023 pour la commune.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS

Date : 03/04/2024

Qualité : MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-neuf mars à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

22/03/2024

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents15

Votants19

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme DESHONS Chantal, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie à M. LEFEBVRE Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Compte tenu de l’approbation du compte administratif et du compte de gestion commune pour l’année 2023, Monsieur le Maire propose d’affecter les résultats comme suit :

Commune :

Excédent de fonctionnement : 351 416.67 €

N° 09/2024

**OBJET :
AFFECTATION DES
RESULTATS 2023
BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

DECIDE d’affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement de l’exercice 2023 de la façon suivante :

- Affectation au compte 1068 pour le besoin de financement de la section d’investissement : 68 200 €
- Report au compte 002 du budget de fonctionnement : 283 216.67 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 03/04/2024
Qualité : MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
15/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre

DATE D'AFFICHAGE
22/03/2024

Le vingt-neuf mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
En exercice19
Présents.....15
Votants.....19

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme DESHONS Chantal, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie à M. LEFEBVRE Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 10/2024
OBJET :
**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2024**

L'Assemblée a voté en 2023 les taux suivants pour les contributions directes :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.09 %

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

VU l'évolution toujours à la hausse du taux d'inflation annuelle,

VU l'avis favorable de la commission des finances 2024,

Considérant que la commune doit augmenter ses recettes afin de mener à bien les projets déjà engagés,

La présente délibération propose de réévaluer les taux et d'augmenter ceux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation de la façon suivante :

- Taxe Foncier bâti : + 1 point
- Taxe Foncier non bâti : + 0.44 point, selon le taux autorisé avec règle de lien à l'augmentation de la taxe sur le bâti.
- Taxe d'habitation : + 0.34 point, selon le taux autorisé avec règle de lien à l'augmentation de la taxe sur le bâti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE les taux des trois taxes comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.53 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9,56 %

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 03/04/2024
Qualité : MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-neuf mars à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

22/03/2024

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents.....15
Votants.....19

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme DESHONS Chantal, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie à M. LEFEBVRE Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel de l'année 2024, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 2 099 373.35€
Section d'investissement : 1 470 921.01 €

Et propose d'arrêter le montant total des subventions à 58 150 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, pour : 17 / abstention : 2,

- **VOTE** le budget de la commune proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5%.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 03/04/2024
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-neuf mars à 20h45

DATE D'AFFICHAGE

22/03/2024

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents15
Votants19

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme DESHONS Chantal, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie à M. LEFEBVRE Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget EAU.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

N° 12/2024

OBJET :

**COMPTE DE GESTION
2023
BUDGET EAU**

**Le Maire,
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 03/04/2024
Qualité : MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCAATION

15/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-neuf à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

22/03/2024

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19
Présents..... 15
Votants..... 18

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme DESHONS Chantal, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie à M. LEFEBVRE Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 13/2024

OBJET :

**COMPTE ADMINISTRATIF
2023
BUDGET EAU**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'année 2023 du budget EAU, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget EAU :

Excédent de fonctionnement : 37 225.30 €
Excédent d'investissement : 7 696.89 €

Après son exposé, Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur le compte administratif 2023. Il sort de la salle et ne prend pas part au vote. M. DUPIECH Nicolas assure la présidence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les résultats de l'année 2023 pour le budget EAU.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 03/04/2024
Qualité : MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-neuf mars à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

22/03/2024

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents15
Votants19

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme DESHONS Chantal, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie à M. LEFEBVRE Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Compte tenu de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget EAU pour l'année 2023, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Budget EAU :

Excédent de fonctionnement : 37 225.30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Affectation totale au besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 37 225.30 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 03/04/2024
Qualité : MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-neuf mars à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

22/03/2024

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents.....15

Votants.....19

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme DESHONS Chantal, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie à M. LEFEBVRE Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel EAU de l’année 2024, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 56 533.12 €

Section d’investissement : 216 240.31€

N° 15/2024
OBJET :
BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET EAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **VOTE** le budget EAU proposé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 03/04/2024
Qualité : MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
15/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-neuf mars à 20h45

DATE D’AFFICHAGE
22/03/2024

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme DESHONS Chantal, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie à M. LEFEBVRE Dominique.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice19
Présents.....15
Votants.....19

M. DEROUET Frédéric a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

N° 16/2024

OBJET :

**Modification tableau
des effectifs**

Conformément à l'article L-313-1 du code général de la fonction publique applicable à compter du 1er mars 2022, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et des promotions internes.

Vu la création de l'agence postale communale à la suite du départ de la Poste de la commune de Nesles la Vallée ;

Vu les besoins en personnel de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes pour la Maison France Services située à Nesles la Vallée, dans les mêmes locaux que l'agence postale communale,

Considérant la nécessité de créer un poste à plein temps à compter du 1^{er} avril 2024 pour assurer les missions suivantes : 24h hebdomadaires sur le poste de l'agence postale communale et 11h hebdomadaires mises à disposition de la CCSI sur le poste d'agent Maison France Services,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois ;



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Décide de créer à compter du 1^{er} avril 2024 :

- Un poste d'adjoint administratif – 35h00

Dit que ces heures seront réparties ainsi :

- 24h hebdomadaires pour l'agence postale communale
- 11h hebdomadaires de mise à disposition à la CCSI pour la Maison France Services

Article 2 :

D'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité annexé à la présente délibération, à compter du 1^{er} avril 2024.

Article 3 :

La délibération en date du 29 septembre 2023 et les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 4 :

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget principal.

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
du Conseil Municipal, dûment signé.**

**Le Maire
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 03/04/2024
Qualité : MAIRE



ANNEXE 1

Tableaux des emplois permanents au 1er avril 2024

date de la délibération créant l'emploi	Emploi susceptible d'être pourvu par un contractuel	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	grade	service affectation	Temps de travail
29/11/2021	oui	ADM	A	Attaché	Attaché territorial	secrétariat général	35,00
Avant 2017	oui	ADM	C2	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal 2ème	gestion administrative	35,00
27/02/2020	oui	ADM	C2	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal 2ème	gestion administrative	35,00
Avant 2017	oui	ADM	C1	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	gestion administrative	35,00
29/09/2023	oui	TECH	C	Agent maîtrise	Agent de maîtrise territorial	technique	35,00
Avant 2017	oui	TECH	C3	Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	technique	35,00
27/09/2019	oui	TECH	C2	Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Education	35,00
27/09/2019	oui	TECH	C2	Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Education	26,00
Avant 2017	oui	TECH	C1	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Education	35,00
29/09/2023	oui	TECH	C1	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Education	24,90
29/09/2023	oui	TECH	C1	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Education	22,00
29/09/2023	oui	TECH	C1	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Education	3,80
Avant 2017	oui	PM	C2	Gardien brigadier	Gardien brigadier	police municipale	35,00
29/03/2024	oui	ADM	C2	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	Agence postale communale - CCSI	35,00